



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 23 avril 2024

Objet : Emission de titres participatifs

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, M. BIASOTTO, Mme CASTELLI, M. CONSTANS, Mme DEFFIET, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme FIGUES, M. GIRARDI, Mme GROSSIAS, M. LABROUSSE, Mme LAVIT, Mme PALAZE, M. PICARD, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

M. COSTA, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme KHERKHACH, Mme LAVERGNE DE CERVAL, M. TROIVILLE.

Etaient représentés par pouvoir

M. BILIRIT donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe
M. BIZE, Directeur du patrimoine,
M. MALIEN, Directeur Financier,
M. LALANE, représentant le CSE,
Mme IACHEMET, responsable communication.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,

Vu les dispositions de la loi ELAN du 23 novembre 2018 relatives à l'émission de titres participatifs et notamment l'article 86

Vu la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 qui prévoit à son article 48 la possibilité pour les entités de rattachement des offices publics de l'habitat de souscrire des titres participatifs émis par ces organismes

Vu le contrat d'objectifs 2022-2027 signé le 25 novembre 2022 entre le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et Habitallys qui prévoit à son article 3 la souscription de titres participatifs par la collectivité

Vu la délibération prise par le Conseil d'Administration d'Habitallys le 19 décembre 2023 autorisant le principe d'émission de titres participatifs

Vu la présentation au conseil réalisée par Bruno GUINANDIE Directeur Général

Considérant la non participation au vote des élus du Conseil Départemental : Thomas BOUYSSONNIE, Béatrice LAVIT, Alain PICARD et Ludovic BIASOTTO,

DELIBERE ET DECIDE

- L'émission de 20 parts de titres participatifs d'une valeur nominale de 50 000 €, soit 1 000 000 €, dans les conditions du projet de convention convenu avec le Conseil Départemental
- D'autoriser le Directeur Général ou en son absence la Directrice Générale Adjointe, à signer la convention d'émission de titres participatifs avec notre collectivité de rattachement le Conseil Départemental de Lot et Garonne

Fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Fait à Agen, le 25 avril 2024

Le Directeur Général,
Bruno GUINANDIE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Guinandie", written over a circular stamp.